

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

DELIBERATION N°2023.00375

PLATEAU DES HALLES - DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR LA REALISATION D'UNE NOUVELLE VOIE TRAVERSANTE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,

RECU EN PREFECTURE

Le 25 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230712-D20230037510

Date de mise en ligne : 25 juillet 2023

M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Bernard LAGET, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

PLATEAU DES HALLES - DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR LA REALISATION D'UNE NOUVELLE VOIE TRAVERSANTE

Saint-Etienne Métropole et la ville de Saint-Etienne souhaitent accompagner le développement du secteur du plateau des halles.

La réalisation de la 3ème ligne de tramway, la présence du stade Geffroy Guichard, du technopôle et de l'autoroute A72 font de cette zone un secteur stratégique et attractif au titre du développement économique.

Cette action entre dans le cadre de la politique de requalification des ZAE existantes.

L'aménagement de cette zone permettrait à terme la valorisation de 10 ha principalement à destination d'activités industrielles et partiellement (dans la continuité du secteur Bénévent) à destination d'activités tertiaires et de services, représentant une surface de plancher potentielle de 50 000 m². Le nombre d'emplois attendus pourrait être de l'ordre de 500 à 1 000 emplois tous secteurs confondus.

Ce site fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) inscrite au PLU de la Commune de Saint-Etienne.

Pour assurer ce développement il a été décidé la création d'une voie traversante entre la rue de la Tour et la rue Charles Cholat. L'Orientation d'Aménagement et de Programmation intègre le tracé de cette future voie. Celle-ci doit permettre de désenclaver la zone. En particulier, les fonds de parcelles situées le long de l'autoroute A72 seront desservis. Par ailleurs, elle permettra d'éviter un double croisement de la nouvelle ligne de tramway pour la desserte des parcelles situées à l'est : depuis ASCOMETAL jusqu'à ARNAUD.

Cette voie traverse des parcelles privées et sa réalisation nécessite l'acquisition du foncier nécessaire à sa mise en œuvre.

Aussi, il convient de mettre en œuvre dès à présent, la procédure en vue d'obtenir la Déclaration d'Utilité Publique et de lancer l'enquête parcellaire sur ce bien.

L'estimation sommaire et globale du bien concerné s'élève à 1 600 000 € suivant l'avis rendu le 26/06/2023 par la Direction de l'Immobilier de l'Etat.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire pour la création d'une voirie sur le site du plateau des halles à Saint-Etienne, joint en annexe ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à saisir Monsieur le Préfet de la Loire afin qu'il diligente l'ouverture d'une enquête conjointe préalable à la DUP et parcellaire, étant entendu que la déclaration d'Utilité Publique devra être prononcée au bénéfice de Saint-Etienne Métropole ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à solliciter Monsieur le Préfet de la Loire pour prononcer la Déclaration d'Utilité Publique et la cessibilité, à l'issue de l'enquête
- autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette procédure ;
- les dépenses correspondantes seront imputées sur l'opération n°419 Résorption de friches / Plateau des halles - Le Marais ECON/HALLE de l'exercice 2023 et suivants.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD